

Contribution d'ENERPLAN à la concertation de la CRE sur l'autoconsommation dans le système électrique de demain.

La Ciotat, le 1^{er} Septembre 2017

A/ Prendre en compte les enjeux à moyen/long termes de l'autoconsommation

Nous comprenons l'intérêt d'organiser une concertation nationale sur le sujet de l'autoconsommation, dont les enjeux pour le système électrique seront majeurs à moyen/long termes, avec un déploiement massif qui généraliserait la solution. **Nous espérons que cette concertation puisse préparer un cadre juste et rigoureux dans lequel l'autoconsommation pourra se développer. A ce titre, plusieurs points de fonds doivent être investigués pour définir ce futur cadre :**

- **Structure du TURPE** : est-ce que le TURPE actuel est bien adapté ? La part fixe reste faible par rapport à la part variable pour une structure de coût essentiellement fixe. Or, avoir **une structure de TURPE avec une part significative de coût fixe reflèterait mieux les coûts du système électrique, et cela encouragerait des systèmes d'autoconsommation permettant un effacement permanent de puissance.**
- Les évolutions de l'autoconsommation amènent à se poser également la **question du rôle à termes du réseau : un système d'approvisionnement en continu ou un système d'assurance ?** La réponse pourra être différente selon les territoires considérés, avec une **valeur spatiale de l'autoconsommation pour le réseau à prendre en compte.** Ainsi l'effet pourra être positif pour le réseau, avec **le couplage stockage et autoconsommation pour les bornes de recharge de véhicules électriques** notamment.
- **Contraintes liées aux profils Enedis** : de même, aujourd'hui, un des freins au développement de l'autoconsommation est la seule prise en compte des profils Enedis des consommateurs et la non valorisation des courbes de charges réelles. Cela limite les évolutions techniques liées à l'autoconsommation (que d'autres pays mettent en place avant nous). **Prendre en compte le profil réel de consommation permettrait de prendre en compte la valeur économique temporelle de l'autoconsommation.**
- Sur le sujet de la **péréquation tarifaire au titre de la continuité territoriale dans les ZNI**, il conviendrait d'étudier l'intérêt économique de privilégier le recours à des solutions **PV+Stockage en autoconsommation, dès lors que le service rendu pour ces installations est moins coûteux en CSPE que la production centralisée carbonée.** L'intérêt pour le système électrique insulaire, au-delà d'un kWh moins cher à l'usage et décarboné, porte également sur sa **résilience augmentée par l'agrégation de l'effacement en soutirage.**
- Sur le sujet de la **péréquation tarifaire au titre de la solidarité nationale**, de quelle solidarité parle-t-on ? Nous constatons **une solidarité de fait des français qui ne se chauffent pas à l'électricité (les 2/3) au profit de ceux qui se chauffent à l'électricité** (coût induit pour le dimensionnement du réseau à la pointe et offres tarifaires de fourniture favorables à l'effet joule). Aussi, il faut **distinguer les sujets de péréquation tarifaire au titre de la solidarité sociale et de la continuité du territoire (cf. TPN & ZNI hors ENR) de la péréquation tarifaire qui n'est même pas réelle** : l'exemple de la péninsule électrique bretonne montre qu'alors même que les consommateurs de cette région paient pour la même qualité, force est de constater que leur niveau de défaillance est plus élevé... Par ailleurs, **l'autoconsommation peut directement lutter contre la précarité énergétique en fournissant durablement des kWh peu chers.**
- De par le développement des systèmes en autoconsommation avec et sans stockage, les **services rendus par l'autoconsommation** qui n'ont pas de marché actuellement, vont être de facto fournis gratuitement par les autoconsommateurs au système électrique. Il est **nécessaire de créer de façon**

rigoureuse ces marchés, afin de valoriser les bénéfices non révélés de ces services. Cela sera aussi un accélérateur d'innovations technologiques pour une optimisation toujours plus grande du système électrique tant dans sa structure que de son fonctionnement.

Les axes de travail nécessaires pour aboutir à ce nouveau cadre sont pour nous bien identifiés et ces sujets nécessitent pour certains des études approfondies.

Le pragmatisme nécessite néanmoins une mise en œuvre progressive et de façon coordonnée des différents aspects soulevés précédemment. S'il faudra à **termes faire évoluer nos mécanismes de solidarité pour prendre en compte l'autoconsommation, nous pouvons admettre pour quelques années que le cadre actuel perdure**, car pourquoi demander une contribution des autoconsommateurs si on ne peut pas rémunérer les services qu'ils rendent par ailleurs ?

B/ Accompagner l'émergence du marché

A date, **l'autoconsommation est un marché en émergence, qui est encore très marginal** / au nombre de sites équipés, à la puissance concernée et à la quantité d'électricité autoconsommée. L'autoconsommation PV concerne moins de 0,1% des points de raccordement au réseau de distribution français, pour 10 à 40% au maximum de la consommation électrique des sites équipés. **Les effets de l'autoconsommation sur le système électrique sont aujourd'hui et pour quelques années encore, loin d'être systémiques, tandis que l'on évalue encore mal les aspects positifs directs de l'autoconsoPV.**

Il faut **considérer l'autoconsommation comme une solution de Maîtrise de la Demande Electrique, qui fait baisser la consommation électrique taxée à l'instar d'autres technologies** (PAC, CET, LED, isolation...). Elle a toutefois encore beaucoup moins d'impact sur l'assiette de CSPE et de TCFE, que les autres technologies de MDE.

L'autoconsommation PV va se développer progressivement dans les prochaines années avec :

- Politique de soutien public en relation avec les objectifs de transition énergétique
- Compétitivité accrue du PV / prix de l'électricité distribuée
- Exigence réglementaire BEPOS RT2020 qui devrait généraliser le PV dans le neuf
- Développement d'opération en autoconsommation collective (génératrices de TURPE)
- Coût évité du renforcement du réseau avec recharge intelligente des VE
- Emergence du PV+ Stockage, qui augmentera le taux d'autoconsommation sans toutefois permettre une totale autonomie des sites, opportunités micro-grid insulaire + flexibilité métropole.

La politique de soutien public (arrêté tarifaire en France continentale et AO dédiés) permet de réguler le développement du marché. **A court terme, nous proposons d'étendre aux ZNI le soutien à l'autoconsommation avec vente du surplus le cas échéant, pour favoriser le déploiement de systèmes PV avec stockage. Nous souhaitons également, pour faire émerger l'autoconsommation collective, que les autoconsommateurs des opérations d'autoconsommation collective soient exonérés de CSPE et TCFE pour leur fourniture d'électricité solaire.** Enfin, **pour l'autoconsommation individuelle où producteur et consommateur sont différents, il faut simplifier le cadre réglementaire afin de favoriser le développement d'opérations par tiers investisseurs.**

ENERPLAN a fait modéliser la compétitivité et les retombées socio-économiques de la filière solaire française, dans [l'étude réalisée en 2016 par i care consult](#). Pour l'autoconsommation, l'étude montre que **les progrès économiques de la filière PV vont faire émerger un marché soutenu par la seule compétitivité de l'électron solaire, cela va s'opérer progressivement par segment d'ici 2020/22.** Cette compétitivité est sensible à la taille de l'installation, au taux d'autoconsommation et au taux d'inflation projeté du prix de l'électricité. Il est possible que l'autoconsommation avance plus vite dans d'autres pays, elle constitue en cela **un intérêt stratégique à l'export pour les professions du solaire en France**, avec une capitalisation de la courbe d'apprentissage réalisée sur le marché national.